

# COMMUNE DE BOUTTENCOURT

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 24 MARS 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 mars 2025 à dix-neuf heures trente sous la présidence de Monsieur André BAYART Maire.

Présents : MM BAYART André, SECACHE Pierre, LEROY Richard, DUTERTE Marine, LEJEUNE Jean-Pierre, CONSEIL Dany, CORNET Romain, LAROSE Alexandre, AVISSE Sylvain, BARDIN Christian, ROGUET Agnès et DUCLOY Bertrand.

Absents représentés : Mme TELLIER Nadège par Mme DUTERTE Marine et M ALEXANDRE Christophe par M LÉROY Richard

Absent : M BOS Ludovic

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sous la présidence de M Pierre SECACHE, vote et arrête les résultats définitifs des comptes financiers uniques :

. Budget principal :	- Excédent de fonctionnement .....	755 438,97 €
	- Déficit d'investissement .....	- 118 996,96 €
	- Restes à réaliser.....	- 80 146,00 €
	- RESULTAT DEFINITIF - EXCEDENT.....	556 296,01 €
. Budget lotissement de l'Abbaye :		
	- Excédent de fonctionnement.....	99 854,03 €
	- Déficit d'investissement .....	- 307 034,01 €
. Budget caveaux Bouttencourt		
	- Excédent d'exploitation : .....	1,10 €
	- Déficit d'investissement .....	- 14 544,47 €

Monsieur le Maire reprend la présidence

- Vote l'affectation des résultats du budget principal, du budget annexe du Lotissement de l'Abbaye et du budget annexe caveaux Bouttencourt

- décide de créer 2 emplois d'adjoint technique saisonnier pour une durée de 6 mois

- autorise Monsieur le Maire

à signer les avenants au marché public relatif au marché public du logement d'Ansennes  
à accepter tous travaux et marchés de moins de 15 000 € HT par devis

- décide de donner à l'école de Bouttencourt le nom de « La Marmonette »

Laisse aux enfants de l'école d'Ansennes le choix de proposer un nom pour leur école et une autre délibération sera prise par la suite.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes  
Bouttencourt le 31 mars 2025

Le secrétaire,



Le Maire,  
  
André BAYART